



Prestataire de service ou société d extras!!!

Par **lauriec**, le **04/02/2016** à **16:58**

Bonjour,

je suis dans le même cas de certains!! je suis un professionnel de la restauration actuellement au chômage, je souhaiterais travailler en itinérante sur mon secteur dans mon métier que ce soit au bar, en salle ou en chambre d'hôtel sans pour autant faire des cdd et cdi. je vois que nous ne pouvons pas faire prestataire de service en restauration! et si je constitue une société d extras [b] ??? cela serait-il possible ??? sous un autre statut juridique ou je serais moi-même mon propre salarié ??? de ma boîte !

merci de vos réponses..

bien à vous

Laurie XXXXXXXX